

La conduite automobile et les troubles neurocognitifs

La Société Alzheimer du Canada a créé la collection « Conversations » pour aider les personnes ayant un trouble neurocognitif, les aidant-es et les prestataires de soins à aborder des sujets complexes et délicats. Cette fiche présente les facteurs dont il faut tenir compte quand on discute de la conduite automobile. Rendez-vous sur alzheimer.ca/ressources pour découvrir le reste de la collection.

Nous encourageons les personnes ayant un trouble neurocognitif, les aidant-es et les prestataires de soins à aborder tous les sujets de la collection dès le début de la maladie et tout au long de son évolution. Ce sont des sujets difficiles, mais en parler ouvertement est le seul moyen de bien se préparer à ce parcours souvent semé d'embûches.

Troubles neurocognitifs et conduite automobile

Conduire est synonyme de liberté, d'autonomie et de mobilité, mais c'est une activité complexe et potentiellement dangereuse, surtout lorsqu'elle implique un véhicule motorisé (comme une voiture ou un bus). C'est un privilège souvent considéré à tort comme un droit.

Malheureusement, les troubles neurocognitifs provoquent des changements qui altèrent la capacité à conduire de manière sécuritaire. L'incapacité survient plus ou moins rapidement selon le stade diagnostiqué et la rapidité avec laquelle le trouble évolue; ce n'est pas toujours un enjeu immédiat. Il faut parfois un endroit inhabituel ou une situation d'urgence pour mettre en évidence la détérioration des réflexes. Dans les premiers stades, la capacité à conduire doit faire l'objet d'une surveillance par la personne concernée, sa famille, un médecin ou un-e autre prestataire de soins (par exemple, un-e ergothérapeute).

À long terme, l'arrêt de la conduite est toutefois inévitable et nécessaire pour la sécurité. Plusieurs approches d'évaluation peuvent être adoptées, mais pour l'instant, il n'existe aucun examen normalisé à l'échelle nationale permettant de déterminer si une personne ayant un trouble neurocognitif est capable de conduire en toute sécurité. L'important, c'est de comprendre que la conduite avec des capacités affaiblies pose un risque inacceptable pour les personnes concernées et pour la société en général.

SOMMAIRE

- Conséquences des troubles neurocognitifs sur la capacité à conduire
- Questions à se poser pour savoir s'il faut arrêter de conduire
- Stratégies de préparation à la vie sans conduite
- Renseignements sur les examens de conduite
- Conseils pour entamer la conversation sur la conduite
- Ressources utiles

Quand faut-il arrêter de conduire? Facteurs à considérer

Perte d'indépendance, de liberté et de mobilité

Perdre le privilège de la conduite est un changement majeur qui peut avoir des conséquences dévastatrices. Le maintien de la vie sociale est important pour contrer l'isolement et préserver la qualité de vie.

Après l'arrêt de la conduite, un plan de transport doit être mis en place pour permettre la participation aux activités habituelles, notamment les activités sociales qui sont source de bonheur. Un tel système pourrait se révéler plutôt coûteux, mais pas nécessairement plus que d'entretenir et d'assurer un véhicule.

Sécurité de la personne touchée et des autres

Perdre le privilège de la conduite est parfois difficile à vivre, mais un accident de la route peut l'être encore plus. Une collision pourrait entraîner un traumatisme, une incapacité lourde ou même un décès chez les personnes impliquées. La décision devrait donc tenir compte des risques de collision, des conséquences potentielles et de la responsabilité sociale de ne pas mettre les autres en danger.

Il faut aussi savoir qu'une personne forcée d'arrêter de conduire ressentira parfois de la colère, de la tristesse, de la frustration ou du désespoir. La discussion risque d'être délicate, et elle pourrait détériorer les relations avec la personne concernée. Pour savoir comment aborder le sujet, consultez la section « parler de la conduite automobile » à la page 5.

Quand la conduite est encore sécuritaire : prévoir l'arrêt

Voici quelques conseils pour vous aider à préparer le moment où la conduite ne sera plus possible :

- Cherchez à comprendre à quels moments la voiture est nécessaire (ex. : rendez-vous médicaux, épicerie, activités sociales).
- Discutez des autres options, comme les transports publics, les taxis, les services de transport communautaires offerts par des organismes et l'aide de la famille et des amis.
- Encouragez l'utilisation de ces options de rechange dès maintenant, pour faciliter une transition progressive jusqu'à l'arrêt.
- Renseignez-vous sur les entreprises de livraison à domicile, par exemple pour les produits de pharmacie et d'épicerie.

Le document intitulé *La conduite automobile et la démence : Trousse d'information* offre aux personnes ayant un trouble neurocognitif léger et à leurs aidant-es des conseils pour assurer la sécurité des usagers de la route et prévoir le moment de l'arrêt. Consultez-le ici : lignesantechamplain.ca/healthlibrary_docs/June2009.pdf.

Questions à se poser

	Oui	Non	Parfois	Je ne sais pas
La personne a-t-elle encore de bons réflexes?				
Est-elle capable de rester concentrée dans des situations stressantes (ex. : trouver son chemin dans un nouvel endroit)?				
Peut-elle se concentrer sur plusieurs choses à la fois sans risque pour la sécurité (ex. : surveiller les feux de circulation, parler avec quelqu'un en conduisant)?				
Manque-t-elle parfois de jugement?				
Comprend-elle le code de la route? Se souvient-elle des bonnes règles au bon moment?				
Peut-elle trouver son chemin et rester calme quand elle est perdue?				
A-t-elle une bonne acuité visuelle et auditive?				
Pourrait-elle remarquer et admettre qu'elle a des difficultés à conduire?				

Quand la conduite devient dangereuse

Quelques signes indiquant une diminution de la capacité à conduire :

- Temps de réaction lent
- Infractions au code de la route
- Collisions
- Temps de trajet anormalement long ou incapacité à arriver à destination
- Conduite trop lente ou trop rapide
- Non-respect de panneaux d'arrêt ou de feux rouges
- Arrêts aux feux verts
- Difficultés avec les changements de voie
- Virages à gauche malgré la présence de véhicules en sens inverse ou de piéton·nes qui traversent

Tout comportement dangereux devrait entraîner l'arrêt immédiat de la conduite.

Examens de conduite

En cas d'inquiétude sur la capacité à conduire, renseignez-vous sur les examens de conduite offerts. Certains sont supervisés par des professionnel·les qualifié·es pour évaluer des personnes ayant des troubles de la cognition. Si vous ne pouvez obtenir de rendez-vous, demandez conseil à un·e médecin (de famille ou spécialiste) pour savoir évaluer la capacité à conduire et connaître les services et les ressources disponibles.

Les prestataires de soins pourraient poser des questions sur les sujets suivants :

- Habitudes de conduite (quand et où)
- Signes de diminution de la capacité à conduire
- Conduite imprudente ou anormale
- Contraventions (conduite trop lente ou trop rapide, virages interdits, non-respect des arrêts)
- Collisions, accrochages et accidents évités de justesse
- Difficultés d'orientation
- Niveau de confiance de la personne et des proches à l'égard des capacités

Le rôle des médecins

Les médecins ont l'obligation légale (dans la plupart des provinces) et déontologique de signaler les problèmes médicaux posant un risque grave pour la sécurité routière. Leur responsabilité peut aussi être engagée si un·e de leurs patient·es ayant des troubles neurocognitifs se retrouve impliqué·e dans un accident de la route et que l'état de santé n'a pas été déclaré aux autorités provinciales régissant le permis de conduire.

Toutefois, il n'incombe pas aux médecins de déterminer si une personne ayant un trouble neurocognitif est apte à conduire. Leur tâche est de transmettre leur opinion médicale au ministère des Transports, qui prendra une décision.

Conversations : La conduite automobile et les troubles neurocognitifs

Parler de la conduite automobile

Les membres de la famille ne s'entendent pas toujours sur le moment où l'arrêt devient nécessaire. Certaines personnes sont d'avis qu'il faut arrêter la conduite dès que le diagnostic est établi. D'autres tolèrent certains comportements à risque pour préserver l'indépendance de la personne touchée ou éviter les conflits.

Beaucoup hésitent à suggérer l'arrêt de la conduite, de peur que la discussion ne nuise aux relations.

La capacité à raisonner de manière rationnelle peut diminuer avec l'évolution de la maladie. Quand vous parlerez de conduite avec une personne ayant des troubles neurocognitifs, tenez compte de sa capacité à comprendre les conséquences de ses actions.

Quelques réactions fréquentes :

- Acceptation immédiate : certaines personnes reconnaîtront que leurs capacités ont diminué et pourraient limiter ou arrêter la conduite d'elles-mêmes.
- Dénier : certaines personnes pourraient refuser de perdre ce privilège, ou simplement oublier qu'elles ne sont plus aptes à conduire.
- D'autres accepteront la décision plus facilement si on leur en parle ouvertement dans un environnement rassurant, ou si une personne objective (ex. : médecin ou prestataire de soins) leur explique les risques pour la sécurité.

Quelques points à prendre en compte avant d'entamer la discussion :

- Demandez à un-e médecin ou à un-e autre membre de l'équipe soignante (ex. : ergothérapeute ou travailleur-euse social-e) de parler des risques avec la personne touchée. Ces discussions ne doivent toutefois pas interférer avec la prestation des soins et des services, ce qui pourrait arriver si la personne se met en colère et refuse de se présenter aux rendez-vous suivants.
- Communiquez avec votre Société Alzheimer régionale pour obtenir de l'aide.

Si la personne refuse toujours d'accepter la situation après une discussion ouverte sur les risques entraînés, il vous faudra peut-être faire appel à d'autres approches. Vous pourriez, par exemple, demander à entreposer l'automobile ou à l'envoyer en réparation, ou proposer à la personne concernée de la donner à quelqu'un de la famille, à la manière d'une avance sur l'héritage.

Pour en savoir plus sur les troubles neurocognitifs et la conduite, communiquez avec votre Société Alzheimer régionale au 1-800-616-8816 ou visitez alzheimer.ca/presdechezvous.

Ressources pratiques

Trousse « La conduite automobile et la démence », Réseau de la démence de la région Champlain et Programme gériatrique régional de l'Est de l'Ontario, juin 2009. Accessible sur : caa.ca/app/uploads/2021/02/DD-Toolkit-Crgvr-2016-2018-FR.pdf.

Centre sur les troubles neurocognitifs et la conduite de l'Alzheimer Association (États-Unis). Scénarios réalistes pour aider les familles à entamer la discussion sur la conduite. Accessible sur : alz.org/help-support/caregiving/safety/dementia-driving (en anglais).

Troubles neurocognitifs et conduite, un webinaire brainXchange expliquant les conséquences des troubles neurocognitifs sur la capacité à conduire et abordant l'évaluation de l'aptitude à la conduite. Accessible sur : vimeo.com/126498593 (en anglais).

Troubles neurocognitifs et conduite, une vidéo en ligne pour guider les aidant·es créée par la Société Alzheimer de la Colombie-Britannique. Accessible sur : youtube.com/watch?v=9rmt_Fs9RYg&lr=1 (en anglais).

Société Alzheimer



Société Alzheimer du Canada

20, avenue Eglinton Ouest, 16^e étage Toronto (Ontario) M4R 1K8

Bureau national : 1-800-616-8816 Informations et aiguillage : 1-855-705-4636 (INFO)

 info@alzheimer.ca  alzheimer.ca

 [@AlzheimerCanada](https://www.facebook.com/AlzheimerCanada)  [@AlzCanada](https://twitter.com/AlzCanada)  [@AlzheimerCanada](https://www.instagram.com/AlzheimerCanada)

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance: 11878 4925 RR0001